

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 mai 2023

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **18 mai 2023 à 8 h 03**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Sont présents : M. Luc Brisebois, maire, arrive au point 3
Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2
Mme Dominique Laverdure, conseillère du district 3
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4
Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Mme Guylaine Lyras, conseillère du district 7
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Mme Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : M. Tyler Cook, conseiller du district 1

Étaient également présentes : la greffière adjointe et la coordonnatrice administrative du Service de développement économique.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
5. Règlement (2023)-A-08-5 modifiant le règlement (2006)-A-08 autorisant la délivrance de constats d'infraction - avis de motion et dépôt du projet de règlement
6. Service de patrouille - contrat
7. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL
8. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la greffière adjointe et de la coordonnatrice du Service de développement économique; il est 8 h 03.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière adjointe certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 mai 2023

Arrivée de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA23 05 109 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

CA23 05 110 5. Règlement (2023)-A-08-5 modifiant le règlement (2006)-A-08 autorisant la délivrance de constats d'infraction - avis de motion et dépôt du projet de règlement

Madame la conseillère Catherine Drouin donne un avis de motion que le *Règlement (2023)-A-08-5 modifiant le règlement (2006)-A-08 autorisant la délivrance de constats d'infraction* sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance et dépose le projet de ce règlement.

L'objet de ce règlement vise est contenu dans son titre.

CA23 05 111 6. Service de patrouille - contrat

CONSIDÉRANT le contrat de service de patrouille octroyé par le conseil municipal, mais qui relève de compétences d'agglomération;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'entériner le résolution CM23 04 242 adoptée par le conseil municipal le 11 avril 2023 et octroyant à Centre Investigation & Sécurité Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services de surveillance et de patrouille pour le réseau routier et les espaces de stationnement de la Ville de Mont-Tremblant pendant la saison estivale 2023, au montant de 56 816,64 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-355-00-499), le tout conformément aux documents d'appel d'offres TP-2023-1010-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Aucune question n'est posée.

CA23 05 112 8. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 8 h 06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire
Président de la séance

Maude Picotin
Greffière adjointe